



Arnaque fond de commerce avec notaire et agence immobiliere

Par **winslowleach_old**, le **02/11/2007** à **12:18**

bonjour,

J'ai acheté un fonds de commerce par le biais d'une agence immobiliere et signe les actes avec un notaire, et aujourd'hui j'ai en fait acheté du vent.

Le fond de commerce n'existant plus suite à une cessation d'activité (disparition du fond) le notaire c'est protégé en notant "achat d'éléments constituant un fond de commerce" et non achat de fond de commerce. L'agence immobiliere se protège en disant que le contrat que j'ai signé est aujourd'hui nul mais a quand même encaissé les honoraires sans intention de les rendre.

Ce commerce est un bar et la licence arrive à expiration le mois prochain, si je veux recréer un fond il me faut un délai légal de 5 mois, il m'est impossible de ne pas perdre la licence et donc ne pourrais jamais exploiter cette affaire.

Aujourd'hui je suis dans une impasse car en plus je dois honorer mon prêt bancaire; si quelqu'un connaît un recours car mon avocat m'a alégué de 1100 euros pour me dire que je ne peux rien faire.

Merci pour vos réponses.